



membre de



et



COMMUNIQUE

Le 31 mai 2013

EPANDAGES AERIENS DE PESTICIDES : UN SCANDALE SANITAIRE

La quantité de pesticides épanchée sur nos vignes devrait battre tous les records cette année. Trois applications obligatoires¹ supplémentaires de pesticides sont en effet imposées en 2013 aux professionnels du département, en juin et juillet. Après avoir fermé la porte à toute négociation avec certains d'entre eux, qui souhaitaient proposer des alternatives dans le cadre de la lutte contre la *flavescence dorée*, voici maintenant que le Préfet a autorisé, toujours par arrêté², des **dérogations à l'interdiction des épandages aériens** dans notre département dans le cadre de la lutte contre l'oïdium et le mildiou. **Les dérogations sont à sens unique : tous les motifs sont bons pour satisfaire le lobby des marchands de poison, quand bien même l'efficacité de la méthode serait contestée.**

Malgré le plan Ecophyto³ et l'objectif affiché de réduire les pesticides de 50 % en dix ans, l'utilisation de ces derniers ne cesse d'augmenter (+ 3 % entre 2010 et 2011⁴), la France étant déjà championne d'Europe (et 3^{ème} mondiale) dans ce domaine ! Alors que leurs graves conséquences sanitaires sur les professionnels et la population riveraine sont maintenant connues⁵, ces épandages, toujours plus nombreux, aériens ou pas, vont aggraver la situation. **Les maires et les apiculteurs seront-ils avertis à chaque passage pour pouvoir réagir à temps, distribuer des consignes sanitaires aux riverains ?** Les épandages aériens seront-ils stoppés lorsque le vent dépassera 19 km/h, comme le veut la loi ? On peut en douter.

Malgré l'état actuel de contamination généralisée des nappes et rivières du département⁶, **alors que la contamination de l'air, des sols, des aliments, est certaine, celle des riverains n'est même pas recherchée.** Quelles précautions ont été prises pour protéger les enfants ? Qui paiera les dégâts ? Le vin est une image forte de l'identité du département, qui conditionne des secteurs économiques comme le tourisme : qui achètera des vins réputés contaminés, qui viendra encore dans des campagnes empoisonnées ? Et le massacre des abeilles qui continue... Parmi les produits de la nouvelle lutte obligatoire contre la *flavescence dorée* se trouvent des néo-nicotinoïdes...

Nous attendons d'un représentant de l'Etat qu'il donne l'exemple du respect des lois existantes en matière de protection de l'environnement et de la santé, d'information objective des citoyens (obligation constitutionnelle). La « consultation du public » sur les dérogations aux épandages aériens qui s'est terminée le 15 mai, et dont personne n'a entendu parler, n'a été qu'une parodie, ne permettant aucune prévention ni mise en place d'alternative.

Trop de dérogations ont déjà été accordées les années précédentes. L'interdiction des épandages aériens doit être respectée et un appui aux conversions bio, à la recherche, à une transition technologique, réellement mis en œuvre.

Pour la CAPEN 71 T.GROSJEAN

Confédération des Associations pour la Protection de l'Environnement et de la Nature en S&L – Association loi 1901 fondée en 2004 – Agréée au plan départemental en juin 2011 – Membre de France Nature Environnement – 28 associations affiliées plus adhésions individuelles –
Contact médias : thierry.grosjean5@wanadoo.fr

¹ http://www.saone-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_prefectoral_de_lutte_contre_la_flavescence_doree.pdf

² <http://givrybourgogne.free.fr/2013/AP%2071CAMB%20derogation%20annuelle%202013.pdf>

³ <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

⁴ <http://www.generations-futures.fr/pesticides/lenquete-apache-analyse-de-pesticides-agricoles-dans-les-cheveux/>

⁵ www.generations-futures.fr - www.veilleaugrain.org

⁶ www.eaurmc.fr